



Union pour  
l'Enfance

# MON LIVRET JEUNE MAJEUR

# SOMMAIRE

## MES PROJETS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS

- MON ORIENTATION - MON INSERTION : COMMENT ME RESEIGNER ?.....p 3-4
- TROUVER UNE FORMATION.....p 5
- TROUVER UN TRAVAIL.....p 6
- LES AIDES AUXQUELLES JE PEUX BÉNÉFICIER.....p 7

1

2

## MON ARGENT

- JE N'AI PAS ENCORE DE COMPTE BANCAIRE : COMMENT FAIRE POUR EN OUVRIR UN ?.....p 8
- GÉRER MON ARGENT.....p 9
- RETROUVER MON RIB/IBAN .....p 9
- FAIRE UN VIREMENT .....p 10
- FAIRE UN PAIEMENT EN LIGNE .....p 10
- ENCAISSER UN CHÈQUE.....p 11
- DÉPOSER DU LIQUIDE SUR MON COMPTE.....p 11
- FAIRE MA DÉCLARATION D'IMPÔT.....p 11
- LE PÉCULE.....p 12

## MON LOGEMENT

- TROUVER UN LOGEMENT.....p 13
- AVOIR UN GARANT.....p 14
- MA CAUTION / MON DÉPÔT DE GARANTIE.....p 14
- MON ASSURANCE LOGEMENT.....p 14
- UN PROBLÈME DANS MON LOGEMENT ?.....p 15
- LES AIDES AUXQUELLES JE PEUX BÉNÉFICIER.....p 16

3

4

## MA SANTÉ

- MA SÉCURITÉ SOCIALE.....p 17
- MON COMPTE AMÉLI.....p 18
- MA MUTUELLE / COMPLÉMENTAIRE SANTÉ.....p 18
- PRENDRE UN RENDEZ-VOUS MÉDICAL.....p 19
- MA SANTÉ SEXUELLE.....p 20
- MA SANTÉ MENTALE.....p 21

## MA MOBILITÉ

- MON PERMIS / BSR.....p 22
- MES ABONNEMENTS POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN.....p 22

5

6

## MON ENGAGEMENT CITOYEN

- COMMENT VOTER ?.....p 23
- ÊTRE CITOYEN, C'EST QUOI ?.....p 24
- M'ENGAGER POUR UNE CAUSE.....p 24

## MES LOISIRS ET LIENS SOCIAUX

- COMMENT CRÉER DU LIEN SOCIAL.....p 25
- MES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES.....p 26

7

8

## MES DOCUMENTS IMPORTANTS

- FRANCE CONNECT.....p 27
- MES PAPIERS D'IDENTITÉ.....p 27-28
- MON AVIS D'IMPOSITION.....p 28
- MES BULLETINS DE SALAIRE.....p 28
- MON JUSTIFICATIF DE DOMICILE.....p 29
- MON ATTESTATION DE JDC.....p 29

## MON CONTACT AVEC L'ASE ET L'UPE

- LE DROIT AU RETOUR.....p 30
- CONTACTS UPE.....p 32

9

## MON ORIENTATION – MON INSERTION : COMMENT ME RENSEIGNER ?



### Accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans :

- Recherche de formation
- Recherche de stage / alternance
- Recherche d'emploi
- Aide à la préparation de ton CV ou de ton entretien d'embauche ...



L'accompagnement se fait sous forme d'**entretiens individuels** et d'**ateliers collectifs** !

Il y a des Missions Locales dans toutes les villes, recherche celle qui est la plus proche que chez toi. Tu peux t'y rendre quand tu veux sur les horaires d'ouverture, pas besoin de prendre rendez-vous !

Adresse de ma Mission Locale : .....

.....



#1jeune1solution

[1jeune1solution.gouv.com](http://1jeune1solution.gouv.com) :  
Des offres de stage et  
d'alternance, des  
informations sur les  
formations et le logement...



[onisep.fr](http://onisep.fr) :  
Des fiches métiers, des  
conseils d'orientation et des  
informations détaillées sur  
une multitude de formations



Il existe de nombreux **sites ressources** sur lesquelles tu peux trouver des informations utiles pour ton orientation/insertion, n'hésite pas à les consulter !



## TROUVER UNE FORMATION

**Formations professionnalisantes**, en apprentissage ou en alternance

En contrat d'apprentissage ou d'alternance, tu passes **une partie de ta formation à l'école** (enseignement théorique) et **l'autre partie en entreprise** (enseignement pratique). Tu bénéficies de certains avantages, en particulier tu auras une *indemnité* de la part de l'entreprise dans laquelle tu travailles !

Les **Centres de Formations d'Apprentis (CFA)** proposent des formations en apprentissage, et permettent d'obtenir une qualification dans un métier précis. Il y en a partout en France, informe toi auprès du CFA près de chez toi pour connaître les formations proposées.

Centre de Formation d'Apprentis



**Afpa**

Les **Agences nationales de Formation Professionnelle des Adultes (Afpa)** dispensent également des formations qualifiantes dans divers secteurs. Tu peux te rendre directement dans l'Afpa près de chez toi pour demander des renseignements.



Sur le site **[alternance.emploi.gouv.fr](http://alternance.emploi.gouv.fr)** tu trouveras des offres de formations et de contrats d'alternance, une vraie mine d'or si l'alternance t'intéresse !

**parcoursup**

Si tu cherches une formation après le baccalauréat (BTS, BUT, licence...) ou que tu veux te réorienter en première année d'enseignement supérieure, il faut que tu **t'inscrives sur Parcoursup**.

**Formations de l'enseignement supérieur**

Tu devras formuler des vœux et motiver tes choix, tu recevras par la suite des propositions ou des refus d'admission par les établissements (⚠ Il peut arriver que tu sois sur liste d'attente pour certains vœux).



Il y a plusieurs phases, la formulation des vœux se fait souvent de janvier à mars et une phase complémentaire en juin te permet de refaire des vœux si tu n'as rien obtenu ou que tu t'es pris trop tard pour effectuer des demandes lors de la première phase.



Il existe une multitude de formations, renseigne toi auprès des structures ressources ou sur internet (cf. "Mon orientation - mon insertion : comment me renseigner ?", p 3-4) pour **trouver l'option qui correspondra le plus à ton profil et tes envies !**

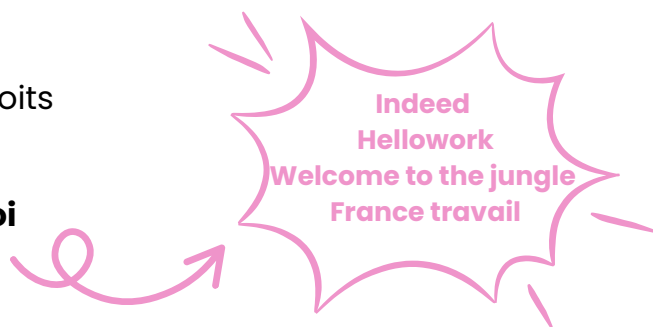
# TROUVER UN EMPLOI



Si tu es en recherche d'emploi, on te conseille de **t'inscrire en tant que demandeur d'emploi à France Travail**. Tu peux le faire en ligne sur le site [francetravail.fr](http://francetravail.fr) ou dans une agence France Travail près de chez toi.

Tu pourras bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans ton projet professionnel et, en fonction de ta situation, cela t'ouvrira certains droits comme le chômage.

En parallèle, tu peux chercher des **offres d'emploi** directement sur internet. Il existe de nombreux sites, en voilà quelques exemples :



Beaucoup d'offres passent par **LinkedIn**. C'est un réseau social professionnel sur lequel tu peux détailler ton profil (formation, expérience...), chercher des offres d'emploi, voir des publications professionnelles, consulter les profils d'entreprise ou de personnes dont le parcours t'intéresse...

Mets une photo sérieuse sur ton profil et explique ton parcours pour attirer les employeurs !



## JOBS DATING ET FORUMS EMPLOIS



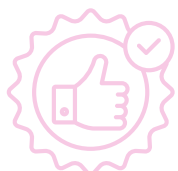
Renseigne toi auprès de ta mairie pour connaître les dates et horaires

Le concept : rencontrer des employeurs qui cherchent à recruter, dans divers secteurs d'activité. Pense à prendre ton CV avec toi pour le distribuer !

## AGENCES D'INTERIM

Elles proposent des contrats courts, dans un délai court, pour des emplois avec ou sans qualification requise.

**Le savais-tu ?** Si tu as besoin d'aide pour faire ton CV, écrire ta lettre de motivation ou préparer ton entretien d'embauche, tu peux te tourner vers des structures spécialisées : La **Cravate Solidaire**, les ateliers de la **Cité des métiers**, **Entourage Pro**, **Chapitre 2**... Va sur les sites internet de ces structures, tu trouveras leur contact et les services qu'ils proposent.



Si tu n'as pas de réponse à tes candidatures, n'hésite pas à envoyer un mail de relance ou à téléphoner pour montrer que tu es motivé !

Mes rendez-vous emploi :

- .....
- .....
- .....
- .....

# LES AIDES AUXQUELLES JE PEUX BÉNÉFICIER

## Pour les étudiants



**Bourse aux critères sociaux** : elle est calculée en fonction de ta situation, pour en faire la simulation tu peux aller sur [simulateur.lescrous.fr](http://simulateur.lescrous.fr)

En plus du montant de ta bourse, tu :

- bénéficieras des repas Crous à 1 euro
- seras prioritaire sur les logements Crous
- seras exonéré de frais d'inscription et de frais de CVEC

Comment en faire la demande ? Il faut que tu remplisses ton Dossier Social Etudiant (DSE) en te connectant sur le site [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr) et que tu le soumettes avant la date limite (renseigne toi pour la connaître, le plus souvent tu peux soumettre ton dossier entre mars et mai !)



**Bourse au mérite** : Si tu es bénéficiaire d'une bourse aux critères sociaux et que tu as eu une mention Très bien à ton baccalauréat, tu peux prétendre à une bourse au mérite. La demande s'effectue aussi via ton Dossier Social Etudiant.



**Bourses étudiantes départementales** : Il n'existe pas uniquement la bourse du Crous. Ton département peut proposer des bourses aux étudiants qui remplissent certaines conditions, renseigne toi !



Il existe des **épiceries solidaires** dédiées aux étudiants, le but est que tu puisses faire tes courses à très bas prix. Renseigne toi auprès de ton université ou de ton centre formation pour savoir s'il y en a autour de toi. Tu peux aussi consulter le site [andes-france.com](http://andes-france.com) qui en répertorie un peu partout en France.



**L'aide à la mobilité Parcoursup** peut être accordée aux étudiants boursiers qui changent d'académie en entrant en études supérieures (montant de 500 euros). Tu peux en faire la demande sur le site [amp.etudiant.gouv.fr](http://amp.etudiant.gouv.fr).



**L'aide à la mobilité internationale** permet aux étudiants boursiers de bénéficier d'une aide financière pour partir suivre une formation ou faire un stage à l'étranger.

Et il en existe d'autres : Erasmus +, ton école, ta région... Renseigne toi auprès de ton établissement avant de partir !

## Pour les jeunes de 16 à 25 ans

Les jeunes parents isolés et/ou justifiant d'une activité professionnelle d'au moins 2 ans peuvent prétendre au **RSA Jeune Actif (Revenu de Solidarité Active)**. Tu peux faire une simulation et ta demande sur le site de la [caf.fr](http://caf.fr).



Si tu as des difficultés pour te nourrir correctement, les **restos du cœur** et les **banques alimentaires** peuvent t'aider !



Il existe une multitude d'aide, n'hésite pas à aller sur **Le simulateur Mes aides** du site [jeunes.gouv.fr](http://jeunes.gouv.fr) pour voir toutes les aides auxquelles tu es éligible !

# JE N'AI PAS ENCORE DE COMPTE BANCAIRE : COMMENT FAIRE POUR EN OUVRIR UN ?

1

**Cherche une banque près de chez toi** (il en existe de nombreuses : Banque populaire, Banque postale, Caisse d'épargne, Crédit Agricole...).

2

**Déplace toi sur place ou appelle la banque** en expliquant que tu souhaites ouvrir un compte. Ils te donneront la démarche à suivre et te proposeront sans doute un rendez-vous avec un conseiller. N'oublie pas de demander quelles sont les pièces justificatives nécessaires à l'ouverture de ton compte.

3

Rends toi à ton **rendez-vous pour rencontrer ton conseiller**. N'hésite pas à lui poser des questions (Comment fonctionnera ta carte bancaire ? Quels seront tes frais bancaires ? Comment pourras tu consulter tes comptes ? ...).

4

**Tu devrais recevoir ta carte bancaire par la poste** en lettre recommandée.



Certaines banques proposent de faire une partie des démarches en ligne, cela te sera expliqué au moment où tu les contacteras. N'hésite pas à te renseigner sur le site internet de la banque de ton choix en amont de ton rendez-vous pour préparer tes questions.



Si ton conseiller bancaire utilise des termes que tu ne connais pas, ne t'inquiète pas c'est normal ! Le vocabulaire est parfois assez technique. Demande lui de te réexpliquer, il est là pour ça !

Mes notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

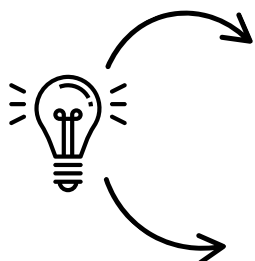
.....

.....

.....

## GÉRER MON ARGENT

Ouvrir un compte en banque implique de gérer ton argent, c'est-à-dire de **dépenser en fonction de tes besoins ET de tes moyens** pour ne pas te retrouver en difficulté sur le plan financier.



**Consulte ton compte courant régulièrement** pour ne pas dépenser trop vite ! Tu peux le faire via l'application ou le site internet de ta banque.

**Essaye d'économiser** en mettant un petit peu d'argent tous les mois sur un compte épargne. Cela te donnera plus de sécurité en cas de dépense exceptionnelle.

Pour ouvrir un compte épargne : même démarche que pour ton compte courant, contacte ta banque elle t'expliquera la procédure à suivre.

↳ Dans l'idéal tu peux mettre 10% de ce que tu touches de côté tous les mois, mais c'est à toi d'adapter cette somme en fonction de tes revenus et besoins.

Si tu dépenses plus que tu ne possèdes tu seras à **découvert**. Ta banque peut t'accorder un découvert dans certaines limites, mais cela s'accompagne de frais supplémentaires. Il vaut donc mieux éviter d'être à découvert !



Nous te conseillons fortement de télécharger l'application de ta banque. Cela facilitera toutes tes démarches !

## RETROUVER MON RIB/IBAN

Ton **Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** peut t'être demandé par ton employeur pour te verser ton salaire ou par ton propriétaire pour te prélever ton loyer. Tu peux aussi l'utiliser si un ami doit te faire un virement. **C'est un document confidentiel, ne le donne pas à n'importe qui !**

### Comment le récupérer ?

- Tu peux le télécharger via ton application bancaire
- Tu peux demander l'édition de ton RIB au guichet de ta banque

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
<b>TITULAIRE DU COMPTE:</b> <small>Nom et prénom du titulaire (adresse postale généralement)</small>			<b>N26</b>
<b>Code banque</b>	<b>Code Guichet</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Clé RIB</b>
XXXXX	XXXXX	XXXXXXXXXXXX	XX
<b>IBAN</b>	FRXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
<b>BIC</b>	XXXXXXXXXX		
<b>DOMICILIATION:</b> <small>Nom de la banque (adresse postale de la banque généralement)</small>			

## FAIRE UN VIREMENT

- Connecte toi à ton **espace personnel** via ton application bancaire ou le site internet de ta banque
- Clique sur l'onglet virement
- Renseigne les coordonnées du bénéficiaire (tu as besoin de **l'IBAN** de cette personne qui figure sur son RIB)
- Indique le montant du virement
- Une fois avoir vérifié toutes les informations, valide le virement. Un code confidentiel te sera demandé pour vérifier ton identité.

Mon argent


## FAIRE UN PAIEMENT EN LIGNE

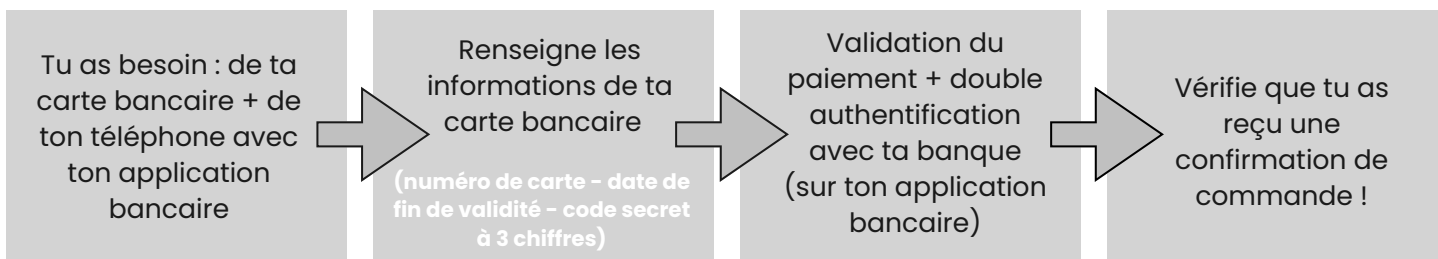


**Attention aux arnaques en ligne.** Tous les sites internet ne sont pas fiables ! Voilà quelques indicateurs qui doivent t'alerter :

- Site http au lieu de https
- Cadenas à gauche de l'adresse du site qui est barré ou avec un triangle attention
- Offres trop alléchantes
- Absence de double authentification avec ta banque
- Pas de mail de confirmation de ta commande

Si tu as un doute : quitte le site et ne donne aucune information bancaire.

 Il n'existe pas que des arnaques bancaires ! Fais attention lorsque tu envoies des documents personnels, on pourrait usurper ton identité. Ajoute un filigrane sur tes documents quand tu le peux.



**Le savais-tu ?** : Si tu perds ta carte bancaire, qu'on te la vole ou que tu réalises que tu t'es fait arnaquer sur internet, tu dois appeler ta banque ou aller sur ton application bancaire pour faire **opposition**. Cela va bloquer ta carte bancaire pour que personne ne puisse faire de paiement avec, tu recevras une nouvelle carte par la suite.

## ENCAISSER UN CHÈQUE

Pour encaisser un chèque, **au guichet automatique de ta banque**. La procédure te sera expliquée sur place et si tu as des questions, n'hésite pas à interpeller le personnel pour être guidé.



N'oublie pas de **mettre ton numéro de compte** (qui figure sur ton RIB) et **ta signature au dos** du chèque avant de le déposer !

Mon argent

**Le savais-tu ?** Tu peux retirer de l'argent dans n'importe quelle banque, par contre tu dois déposer tes chèques ou ton liquide dans une agence de TA banque.

## DÉPOSER DU LIQUIDE SUR TON COMPTE

Comme pour les chèques, déplace toi dans ta banque. Il y a des **guichets automatiques dédiés au dépôt de liquide**, la procédure te sera indiquée sur place. Si tu as des questions n'hésite pas à solliciter le personnel ! Pense à prendre ton numéro de compte avec toi (*il figure sur ton RIB*).

## FAIRE MA DÉCLARATION D'IMPOSITION

A partir de ta majorité, il faut que tu fasses tous les ans une **déclaration de tes éventuels revenus de l'année passée** (même si tu n'en as pas eu tu dois le déclarer).



Le plus souvent il faut que tu le fasses entre Avril et Juin, vérifie les dates exactes pour ton département.



Connecte toi sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) pour faire ta déclaration. A la fin de ta démarche, n'oublie pas de conserver ta déclaration d'impôts !

**PREMIÈRE CONNEXION :** il faut que tu demandes ton numéro fiscal au centre des finances publiques près de chez toi pour pouvoir te connecter à [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Tu peux le faire par courrier ou au guichet du centre des finances publiques en transmettant ton adresse et une copie de ta pièce d'identité.

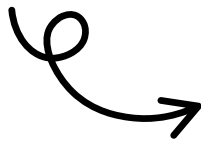
→ Un courrier te sera envoyé avec ton numéro fiscal (13 chiffres) après vérification de ton identité.

## LE PÉCULE



**Le savais-tu ?** Si tu remplis certaines conditions, il est possible que tu puisses récupérer les Allocations Rentrée Scolaire qui ont été versées par l'Etat jusqu'à ta majorité (c'est ce qu'on appelle le pécule).

Les Allocations Rentrée scolaire sont versées tous les ans aux familles ayant des enfants de 6 à 18 ans scolarisés.



**Pour les mineurs confiés à l'ASE, cet argent est versé dans un compte bloqué géré par la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC).**



Certains jeunes ne peuvent pas bénéficier de ce pécule :

- Les mineurs non accompagnés
- Les jeunes ayant quittés l'ASE avant 6 ans
- Les pupilles de l'Etat pendant la période où elles ont ce statut (si tu as été placé entre 6 ans et le moment où tu es devenu pupille tu pourrais quand même avoir un pécule)
- Les jeunes dont les parents ont des revenus supérieurs au plafond fixé par la CAF pour le versement de l'Allocation Rentrée Scolaire



Si tu ne rentres pas dans ces catégories et que tu es majeur, tu peux récupérer ton pécule ! C'est une somme qui n'est pas négligeable et qui peut t'aider dans tes projets.

### COMMENT RÉCUPÉRER MON PÉCULE ?



Créer un compte sur le site [consignations.caissedesdepots.fr](https://consignations.caissedesdepots.fr) et en faire la demande !

### À QUI DEMANDER DE L'AIDE SI JE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS ?



# TROUVER UN LOGEMENT

Il existe **plein de solutions pour te loger**, en voilà quelques exemples utiles. Mais n'hésite pas à te renseigner pour savoir ce qui est proposé dans ta région, certaines associations proposent parfois des solutions de logement au niveau local ou peuvent t'aider à effectuer tes démarches !



Les **logements Crous** sont réservés aux étudiants.

Ta demande de logement Crous se fait en même temps que ta demande de bourse étudiante, via ton Dossier Social Etudiant (DSE) sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr).



Les jeunes pris en charge par l'ASE avant leur majorité sont prioritaires pour accéder à un **logement social** (logement à loyer modéré) pendant les 3 ans qui suivent la fin de leur prise en charge. Pour en faire la demande, rendez-vous sur le site [demande-logement-social.gouv.fr](https://demande-logement-social.gouv.fr).

↳ Il y a beaucoup de demandes pour ces logements donc cela peut prendre du temps avant que tu n'aies le tien, il faut être patient !



Les **foyers jeunes travailleurs (FJT)** accueillent les jeunes de 16 à 25 ans. Tu peux contacter la mairie près de chez toi pour qu'elle te donne les contacts des foyers dans ta région.

LA CARTE  
des colocs



Tu peux trouver des offres de **colocations** sur le site [lacartedescolocs.fr](https://lacartedescolocs.fr) ou sur facebook.



**Le savais-tu ?** : il existe des **colocations solidaires** !

*Le principe* : en échange d'un logement gratuit ou à bas prix, tu donnes de ton temps (pour le quartier, pour aider une personne âgée...).

L'Afev (actions solidaires dans les quartiers populaires) et Cohabitis (colocation intergénérationnelle) proposent ce type d'offres.

## MON GARANT

Certains propriétaires te demanderont d'avoir un **garant**.

C'est une personne qui s'engage à payer les éventuelles dettes que tu auras envers ton propriétaire (si tu ne payes pas ton loyer par exemple).



L'Etat peut devenir ton garant via la **garantie Visale** ! Pour bénéficier de ce service, rends toi sur le site [visale.fr](https://visale.fr), crée toi un compte et renseigne les informations nécessaires concernant ton dossier logement.



Mon  
logement

## MA CAUTION / MON DÉPÔT DE GARANTIE

Si tu loues un logement, on va sûrement te demander de verser **une caution ou un dépôt de garantie** au moment de ton emménagement (par chèque ou virement bancaire). Cette somme d'argent permet de couvrir les dommages en cas de dégradation du logement.

S'il n'y a aucune dégradation, tu récupèreras cette somme d'argent quand tu partiras du logement !



Prends bien soin de ton logement !

## MON ASSURANCE LOGEMENT

En emménageant dans un logement, on va aussi te demander de souscrire à une **assurance logement**.



Elle est essentielle car elle permet de te couvrir en cas de problème (si tu as un dégât des eaux par exemple les frais de réparation seront pris en charge par l'assurance).



Renseigne toi et compare les forfaits proposés par les assureurs pour trouver un contrat qui soit le plus avantageux pour toi ! Tu trouveras quelques exemples d'assureurs ci-dessous :



14





## LES AIDES AUXQUELLES JE PEUX BÉNÉFICIER POUR FINANCER MON LOGEMENT



La **Caf** (Caisse d'allocations familiales) propose **plusieurs aides au logement**, les plus connues sont les Aides Personnelles au Logement (APL).

Pour connaître les aides auxquelles tu es éligible, rendez-vous sur le simulateur de la [caf.fr](http://caf.fr).

A la fin de ta simulation, clique sur "en faire la demande" pour pouvoir en bénéficier !

Mon  
logement



**Le savais-tu ?** Tu dépendras de la Caf de ton département. Si jamais tu déménages, les démarches peuvent prendre un peu plus de temps parce que ton dossier doit être transféré d'une Caf à une autre.

Mes codes Caf :

.....  
.....  
.....

Adresse de ma Caf :

.....  
.....  
.....  
.....



**ActionLogement**   
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

Si tu es en alternance et que tu remplis certaines conditions, tu peux être éligible à une aide supplémentaire pour ton logement.

Pour simuler ton éligibilité, rendez-vous sur le site : [mobilijeune.actionlogement.fr](http://mobilijeune.actionlogement.fr).

# MA SÉCURITÉ SOCIALE

La **sécurité sociale** t'assure une assistance financière pour faire face à différents risques sociaux, plus précisément elle **prend en charge une partie de tes frais médicaux** !



En étant pris en charge par l'ASE, tu es affilié à la **CPAM** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie). C'est elle qui effectue le remboursement de tes frais médicaux.



**A ta majorité, tu dois être radié de la CPAM en tant que bénéficiaire de l'ASE et ouvrir un dossier à ton nom.**



Cela te permet de recevoir les remboursements de tes frais médicaux directement sur ton compte !

**Prends contact avec ton gestionnaire ou ton référent ASE**, c'est eux qui vont effectuer la démarche de radiation de la CPAM et t'aiguilleront pour que tu ouvres un compte à ton nom.

Adresse de ma CPAM : .....

Ma santé

Si tu vas consulter un médecin ou si tu vas à la pharmacie parce que tu as eu une prescription par ordonnance, on te demandera ta **carte vitale** sur laquelle figure ton **n° de sécurité sociale**. Elle te permet de montrer que tu as des droits ouverts à la CPAM et donc d'être remboursé de tes frais médicaux.



N° de sécurité sociale

**J'ai oublié ma carte vitale / le lecteur de carte vitale ne fonctionne pas : Que faire ?**

Pas de panique ! Le médecin te donnera une **feuille de soin** que tu devras envoyer par courrier à la CPAM dont tu dépends.



Tu ne connais pas l'adresse de la CPAM dont tu dépends ? : connecte toi sur ton compte Améli ([ameli.fr](http://ameli.fr)), elle sera indiquée.

**Le savais-tu ?** En étant affilié à la CPAM tu dépends du régime général. Il existe des régimes spéciaux gérés par d'autres caisses pour certains corps de métiers (secteur agricole ou public par exemple). Ton employeur t'expliquera si jamais c'est le cas pour toi.

## MON COMPTE AMÉLI

ameli.fr

### A quoi sert mon compte Améli ? :

- Voir mes remboursements
- Obtenir une attestation de sécurité sociale
- Connaître l'adresse de ma CPAM
- Demander ma carte européenne d'assurance maladie...

Mes codes Améli :

.....  
.....  
.....



Ton compte Améli te permet d'accéder à toutes tes informations liées à tes droits à la sécurité sociale et d'effectuer différentes démarches directement en ligne



Si ça n'a pas encore été fait avec tes éducateurs, tu dois te créer un compte Améli. Rends toi sur le site [ameli.fr](https://ameli.fr) muni de ton numéro de sécurité sociale, clique sur "créer un compte", renseigne les informations nécessaires.

Ma santé

## MA MUTUELLE / MA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La sécurité sociale te permet d'être remboursé d'une partie, mais pas toujours de la totalité, de tes frais médicaux. C'est pour cette raison que tu as une **mutuelle/complémentaire santé** qui rembourse une autre partie.



En étant pris en charge par l'ASE tu bénéficies de la **Complémentaire Santé Solidaire (CSS)**. A ta majorité, il faut que tu fasses une demandes à ton nom, tu peux le faire sur ton compte [ameli.fr](https://ameli.fr).



En fonction des revenus du bénéficiaire, la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) est **gratuite** ou nécessite une petite contrepartie financière, inférieure à celle des complémentaires santé classiques.



Lorsque tu travailleras, et si tes revenus te le permettent, tu devras souscrire à une complémentaire santé classique. Le plus souvent c'est l'employeur qui te la proposera car il prend en charge une partie de la cotisation à cette complémentaire. Tu auras alors une **carte mutuelle** en plus de ta carte vitale, les médecins ou pharmacies pourront te la demander pour que tu sois mieux remboursé.



# PRENDRE UN RENDEZ-VOUS MÉDICAL

Pour prendre un rendez-vous médical (médecin généraliste, dentiste, psychologue...), tu peux :



Aller sur [doctolib.fr](https://www.doctolib.fr), te créer un compte et prendre rendez-vous en ligne.



Certains médecins ne prennent pas de nouveaux patients ou ne proposent pas de créneaux en ligne (leur numéro est indiqué dans ce cas).



Appeler un cabinet près de chez toi en cherchant ses coordonnées sur internet.



N'oublie pas ta carte vitale en allant à ton rendez-vous !

Un **médecin traitant** est un médecin généraliste que tu choisis pour coordonner tes soins. Si tu n'en as pas encore, tu dois demander à un médecin de se déclarer comme ton médecin traitant, cela permettra un meilleur suivi de ta santé. Tu bénéficieras également d'un meilleur remboursement de tes consultations chez les spécialistes vers lesquels tu auras été orienté par ton médecin traitant.

Ma santé

Il existe des **services de santé étudiants** qui te permettent de bénéficier de consultations gratuites avec différents praticiens (médecins généralistes, sages-femmes...). Renseigne toi sur le site de ton université pour connaître les modalités d'accueil près de chez toi.

Il est important de faire régulièrement des **visites médicales de contrôle**, notamment chez le dentiste et chez le gynécologue. Dans l'idéal, tu dois y aller tous les 2 ans. De la même façon, n'hésite pas à faire des visites de contrôle chez ton médecin traitant si tu en ressens le besoin (fatigue, douleur particulière...)

**Le savais-tu ?** : Si tu souhaites consulter un spécialiste, tu dois s'avoir que :

- Il y a parfois beaucoup d'attente pour avoir un rendez-vous. Ne te décourages pas, il peut arriver qu'on ne te donne pas de rendez-vous avant 6 mois.
- Il faut parfois que ton médecin traitant te fasse un courrier pour que tu puisses prendre rendez-vous avec un spécialiste.

# MA SANTÉ SEXUELLE



le planning  
familial

Au **planning familial** ou dans les **centres de santé sexuelle** tu peux bénéficier de **consultations gratuites et anonymes** pour toute question en lien avec ta sexualité.



Adresse du centre près de chez moi :

.....  
.....  
.....

Quelques bons plans à connaître !

➤ Tu peux bénéficier de **préservatifs gratuits** en pharmacie si tu as moins de 26 ans !

➤ Des **protections périodiques gratuites** sont mises à disposition dans certains lieux, notamment dans les toilettes des universités. Pour localiser facilement les endroits où tu peux en trouver, télécharge l'application Reglà !



Ma santé

Dépistage des IST

Si tu as des rapports sexuels, il faut que tu ailles régulièrement te faire dépister pour vérifier que tu n'as pas d'Infection Sexuellement Transmissible (IST).



Dépistage gratuit sans ordonnance dans tous les **laboratoires de biologie médicale** (pour les moins de 26 ans) et dans les **CeGIDD**.



Faire un dépistage **6 semaines après un rapport sexuel à risque** (non protégé) et **tous les 3 à 6 mois si tu as plusieurs partenaires sexuels**.

Tu es victime de violences sexuelles ?

Tu peux **porter plainte** en allant dans un commissariat de police ou à la gendarmerie.

➤ Un agent va rédiger un procès-verbal en te posant des questions. Une enquête sera ensuite ouverte.

## NUMÉROS D'URGENCE :

Police/Gendarmerie

**17**

Pompiers

**18**

Numéro d'urgence européen

**112**

Ligne d'écoute nationale pour les femmes victimes de violences

**3919**



Une relation saine doit te faire te sentir bien, respecté et libre. Tu ne dois pas te sentir obligé de dire oui à tout ou faire tout ce que ton/ta petit.e ami.e souhaiterait. Ton **consentement** est essentiel.

# MA SANTÉ MENTALE

**N'hésite pas à te faire accompagner par un psychologue** si tu en ressens le besoin (angoisses, tristesse, peurs qui t'empêchent d'agir, envie de réfléchir sur ton histoire, envie de comprendre tes réactions...). Plusieurs dispositifs te permettent de bénéficier de consultations gratuites.

1

Le **dispositif Mon soutien psy** te permet de bénéficier de 12 séances remboursées par an avec un psychologue conventionné. Pour trouver un psychologue conventionné, rendez-vous sur [monsoutienpsy.ameli.fr](https://monsoutienpsy.ameli.fr).

2

Le **dispositif Santé Psy Etudiant** te permet de bénéficier de séances gratuites si tu es étudiant de l'enseignement supérieur. Pour trouver un psychologue près de chez toi, rendez-vous sur [santepsy.etudiant.gouv.fr](https://santepsy.etudiant.gouv.fr).


3

Les **maisons des adolescents** accompagnent les jeunes de 11 à 21 ans dans tous les départements français. Tu peux appeler la Maison des adolescent près de chez toi pour prendre un rendez-vous gratuit avec un psychologue.

4

Les **centres medico-psychologiques** (CMP) permettent de bénéficier de consultations gratuites avec des psychologues. Il en existe partout en France.

Ma santé

 **Le savais-tu ?** Tu peux aussi te tourner vers ton médecin traitant si tu ne te sens pas bien, il t'aiguillera dans ta démarche.

En dehors de ces dispositifs, tu peux consulter un **psychologue libéral**. Le prix d'une séance varie entre *50 et 70 euros en moyenne*. Pour prendre rendez-vous, tu peux aller sur Doctolib ou directement appeler un cabinet qui t'intéresse.



Il existe différents types de thérapies et ton accompagnement ne sera pas forcément le même en fonction du psychologue que tu auras. Si le courant ne passe pas très bien avec un psychologue, ne baisse pas les bras. N'hésite pas à aller en voir un autre dans ce cas.

Mes rendez-vous :

- .....
- .....
- .....

## NUMÉROS D'URGENCE :

Police/Gendarmerie

**17**

Pompiers

**18**

Numéro d'urgence européen

**112**

Numéro national de prévention du suicide

**3114**

## MON PERMIS / BSR

Je souhaite passer mon permis ou mon BSR, comment faire ?

- Appelle ou rends toi dans une auto-école près de chez toi. Demande quelles sont les démarches pour l'inscription (pièces justificatives...), combien coûte le permis et comment se déroule la formation.
- Une partie de ta formation sera théorique (code de la route) et l'autre pratique (conduite du véhicule).

**Le savais-tu ?** Tu peux bénéficier d'aides financières pour ton permis. Renseigne toi autour de toi (la mairie, ton organisme de formation...) pour connaître les aides auxquelles tu pourrais bénéficier. Tu trouveras également des informations sur la page "Comment financer mon permis de conduire" du site [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr) ou sur [mes-aides.francetravail.fr](http://mes-aides.francetravail.fr) qui t'indiquera toutes les aides disponibles sur ton territoire.

Exemples de financements possibles :

- L'aide Permis B pour les apprentis
- Le permis à 1 euro par jour avec une auto-école partenaire
- Les bourses au permis de conduire de la mairie, du département, de la région
- CPF

## MES ABONNEMENTS POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN



Pour souscrire à un **abonnement de transports en commun** (métro, tram, bus, train et même vélos libres-services) tu dois aller au guichet des compagnies de transport. Il existe des tarifs adaptés à chaque situation : âge, revenus... N'hésite pas à te renseigner !

Tu trouveras également des informations sur les applications des compagnies de transport (ex : SNCF) et pourras même parfois directement acheter tes tickets sur ton téléphone.



Pour te déplacer de manière plus **écologique et économique**, tu peux faire du **covoiturage**.

L'application [Blablacar](#) permet de te mettre en relation avec des covoitureurs ou de proposer tes services de covoiturage.

Le covoiturage ne concerne pas que les longs trajets, tu peux aussi en faire au quotidien (pour aller au travail ou à ta formation). Rendez-vous sur l'application [Blablacar Daily](#) pour matcher avec des personnes qui font les mêmes trajets que toi tous les jours !



# COMMENT VOTER ?

## Mon inscription sur une liste électorale

Pour pouvoir voter, il faut que tu sois inscrit sur une **liste électorale**. Si tu es de nationalité française, tu as normalement effectué ton **recensement** auprès de ta mairie quand tu avais 16 ans. Tu as donc été automatiquement inscrit sur la liste électorale de la commune dans laquelle tu as effectué ton recensement.



Si tu as un doute et que tu n'es pas sûr d'être inscrit sur la liste électorale de ta commune, tu peux aller te renseigner auprès de ta mairie ou consulter la page "Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote" du site [service-public.gouv.fr](http://service-public.gouv.fr).



**EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT** tu dois te réinscrire sur la liste électorale de ta nouvelle commune



Rendez-vous sur la page "Je m'inscris sur les listes électorales" du site [elections.interieur.gouv.fr](http://elections.interieur.gouv.fr). La connexion se fait via France Connect (voir page 27).

Tu auras besoin de justifier ton identité et que tu habites bien dans la commune (justificatif de domicile).

## Ma carte d'électeur

Un fois inscrit sur les listes électorales, tu recevras une **carte d'électeur**. Celle-ci te permet de voter et indique l'adresse de ton bureau de vote (lieu où tu dois voter). Ne l'oublie pas le jour des élections !



Mon engagement citoyen



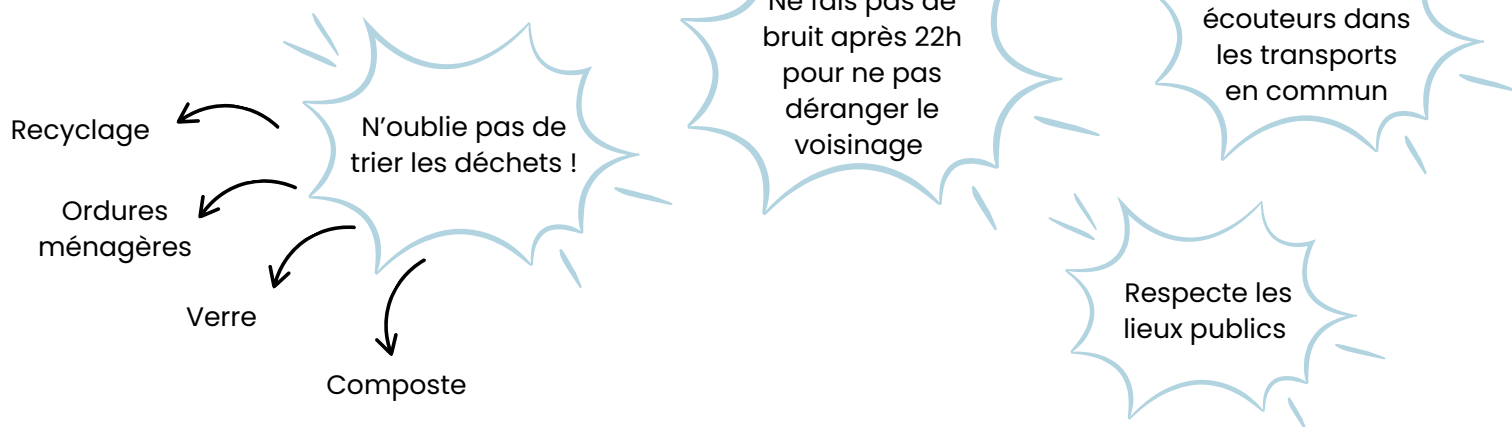
Au moment du vote, tu dois prendre plusieurs bulletins de différents candidats avant d'aller dans l'isoloir. Tu mets ensuite le papier du candidat pour qui tu votes dans l'enveloppe et tu jettes les autres. Cela permet de garder ton vote confidentiel !

**Le savais-tu ?** Si tu n'es pas dans ta commune le jour des élections, tu peux faire **procuration** à une personne de confiance pour qu'elle vote pour toi dans ton bureau de vote. Pour cela, tu dois remplir le formulaire de procuration en ligne et le faire valider en allant à la police ou à la gendarmerie OU remplir directement le formulaire dans un commissariat de police ou à la gendarmerie. Evite de le faire au dernier moment !

## ÊTRE CITOYEN, C'EST QUOI ?

Être citoyen implique des **droits** (ex : le droit de vote) et des **devoirs** (ex : respecter la loi). En tant que citoyen tu participes à la vie en société, tu dois adopter des habitudes respectant l'environnement et les autres.

Quelques exemples de bonne pratique :



## M'ENGAGER POUR UNE CAUSE

Si tu as envie de **t'engager pour une cause qui te tient à cœur**, tu peux devenir bénévole pour une association ou un organisme qui agit en faveur de cette cause.

- \* Sur le site [jeveuxaider.gouv.fr](http://jeveuxaider.gouv.fr) tu trouveras une multitude d'offres de bénévolats.
- \* Si tu souhaites partir à l'étranger pour une mission de solidarité, tu peux trouver des offres intéressantes sur [france-volontaires.org](http://france-volontaires.org)



Mon  
engagement  
citoyen

Tu peux aussi te renseigner autour de chez toi pour connaître les associations, les clubs sportifs dans lesquels tu pourrais t'engager. Contacte les directement, ils seront sûrement ravis que tu les aides !

# COMMENT CRÉER DU LIEN SOCIAL ?

## CHAPITRE 2



L'**association Chapitre 2** accompagne les jeunes dans leur autonomie. Ils ont un programme appelé "**Côte à côte**" qui permet de créer du lien social entre les jeunes.

**LE PRINCIPE** : pendant au moins 6 mois tu participes à des activités collectives puis en binôme. Tu rencontreras des jeunes aux parcours différents et profiteras de sorties culturelles et sportives.



*Pour bénéficier de ce programme, il faut que tu sois orienté par un professionnel. Si cela t'intéresse, parles en à ton éducateur ou aux autres structures qui t'accompagnent.*



Les **ADEPAPÉ**, ou les associations Repairs !, sont des associations de **pair-aidance** qui ont été créées par des anciens enfants confiés à l'ASE.



La pair-aidance repose sur un principe d'**entraide entre personnes aux parcours similaires**.

Contact de l'ADEPAPÉ près de chez moi : .....

.....

.....

**entourage**



L'association Entourage lutte contre la précarité et l'isolement social. Elle propose une **application** qui pourrait t'aider à rencontrer de nouvelles personnes : **Entourage Réseau solidaire** (événements solidaires et sportifs, groupes de conversation sur divers sujets, entraide...)

## MES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Si tu souhaites faire une activité (sport, dessin, théâtre...) tu peux aller au **forum des associations** près de chez toi. Ces forums ont souvent lieu en septembre mais tu peux te renseigner auprès de ta mairie pour savoir s'il y en a un près de chez toi et à quelle date.

➤ Il y a souvent des tarifs spéciaux pour les jeunes ou pour les étudiants ou même si tu habites la ville dans laquelle tu fais ton activité.

### Mon Pass Sport



Pour savoir si tu es éligible au Pass Sport, rendez-vous sur le site [pass.sports.gouv.fr](https://pass.sports.gouv.fr). Il est notamment destiné aux **jeunes boursiers**.



Il te permet de bénéficier de 70 euros d'aide pour t'inscrire dans un club sportif ou une salle de sport partenaire.

### Mon Pass Culture



**Tu as entre 15 et 21 ans ?** Tu peux bénéficier du Pass Culture !



150 euros pour découvrir de nouvelles activités culturelles (concerts, spectacles, achats de livres, abonnements à de la presse ou à de la musique en ligne, places de cinéma...)



Les monuments et musées nationaux sont gratuits pour les 18-25 ans !

**Le savais-tu ?** Il existe une aide pour les 18-25 ans pour partir en vacances. Elle peut aller jusqu'à 200 euros par personne et par an. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [depart1825.com](https://depart1825.com).

# MES DOCUMENTS IMPORTANTS



**France Connect** est un service de l'Etat qui permet de se connecter de manière simplifiée et sécurisée à différents services en ligne.



Sur les sites qui ont un bouton France Connect, tu pourras te connecter à l'aide de tes identifiant et mot de passe d'un des comptes suivant : *impots.gouv.fr, ameli.fr, l'identité numérique La Poste, MSA, YRIS, France Identité ou TrustMe.*

Mes identifiant et mot de passe France Connect : .....

## MES PAPIERS D'IDENTITÉ



Tu dois avoir une **Carte Nationale d'Identité (CNI)** pour justifier de ton identité. Elle peut t'être demandée lors d'un contrôle de police mais aussi pour certaines démarches (te loger, t'inscrire dans un établissement scolaire, travailler...)

- Elle te permet de voyager dans l'Union européenne
- Elle a une **durée limite de validité**. Tu dois la renouveler lorsque la date est dépassée.

### COMMENT EN FAIRE LA DEMANDE ? (carte perdue, renouvellement...)

- 1 Prendre rendez-vous dans n'importe quelle mairie (tu peux le faire sur le site internet de l'ANTS).
- 2 Faire une pré-demande en ligne sur le site [passeport.ants.gouv.fr](https://passeport.ants.gouv.fr).
- 3 Te rendre à ton rendez-vous avec les pièces justificatives demandées lors de ta pré-demande et ton numéro de pré-demande.
- 4 Revenir chercher ta carte d'identité à la mairie quand elle sera prête.

Un **passport** te permet aussi de justifier ton identité et te sert à voyager à l'étranger, en dehors de l'Union européenne.



→ Pour en faire la demande, tu dois suivre la même démarche que pour ta carte d'identité ! La seule spécificité est que tu devras acheter un **timbre fiscal** en ligne (86 euros, sur le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr))

**Le savais-tu ?** : Une **photo d'identité récente** te sera demandée pour faire ta carte d'identité ou ton passeport. Tu ne peux pas utiliser une photo que tu aurais faite toi-même avec ton téléphone, il faut que tu ailles dans une cabine agréée (**photomaton**) ou que la photo soit faite par un professionnel habilité.

## MON AVIS D'IMPOSITION

Ton **avis d'imposition** sur les revenus te sera demandé pour justifier de tes revenus, notamment si tu souhaites louer un logement. Il t'es délivré à la suite de ta déclaration d'impôt, pour le récupérer **connecte toi à ton espace impôt.gouv.fr (via France Connect)**.


## MES BULLETINS DE SALAIRE



**Tu dois conserver tous tes bulletins de salaire !**

Ils te permettront de **faire valoir tes droits aux chômage et à la retraite**, et pourront t'être demandés pour justifier de tes revenus lorsque tu voudras louer un logement.

**BULLETIN DE PAIE**  
EN EUROS

 <b>SOCIÉTÉ X SAS</b> 14 RUE AUBER 75009 PARIS		DÉBUT DE PÉRIODE : 01 JANVIER 2018 FIN DE PÉRIODE : 31 JANVIER 2018 DÉBUT DU CONTRAT : 01 JANVIER 2018 DATE D'ANCIENNETÉ : 01 JANVIER 2018 N° DE SÉCURITÉ SOCIALE : 290111111111111	
N° SIRET : 82029701800013 N° APE : 6202A CONVENTION COLLECTIVE : INDUSTRIES CHIMIQUES ET CONNEXES		<b>JULIE MARTIN -- BULLETIN SIMPLIFIÉ</b> <b>45 RUE DES COQUELICOTS</b> <b>53000 LAVAL</b>	
CLASSIFICATION: SALARIÉ - NON CADRE	MINIMUM COEFFICIENT: 2 243,68	SALAIRE DE BASE: 2 243,68	2 243,68
CATEGORIE: AGENT DE MAÎTRISE / TSD/INCIEN - 300	RÉMUNÉRATION TOTALE DU MOIS: 2 243,68	DUREE MENSUELLE: 151,87 h	14,7935
EMPLOI: CHEF DE PROJET		TALX HOMAIRE:	

DESIGNATION	BASE	PART EMPLOYÉ		EMPLOYEUR	CALENDRIER	
		TALX OU %	MONTANT		01/01/2018 AU 31/01/2018	JOUR
Salaire de base	151,87	14,7935	2 243,68	MONTANT		
Rémunération brute (T)			2 243,68			L 01 M 02 M 03 J 04 V 05 S 06
Santé				291,68		
Assurance maladie	2 243,68					
Accident du travail - Maladies professionnelles	2 243,68			224,37		

## MON JUSTIFICATIF DE DOMICILE

Un **justificatif de domicile** est une **facture** de moins de 3 mois, à ton nom, et sur laquelle figure ton adresse. Le plus souvent on utilise la facture d'électricité, mais tu peux aussi présenter une facture d'eau, de gaz ou encore d'abonnement téléphonique.



Tu trouveras tes factures sur ton *espace personnel edf* ou sur le site de tout autre fournisseur (eau, électricité, internet) auprès duquel tu as souscrit un abonnement.

**Si tu habites chez quelqu'un**, ton justificatif de domicile se compose : d'un justificatif de domicile au nom de ton hébergeur + d'une attestation d'hébergement rédigée par ton hébergeur + d'une copie de la pièce d'identité de ton hébergeur.

## MON ATTESTATION JDC

Ton **attestation de participation à la JDC** (Journée Défense et Citoyenneté) pourra t'être demandée pour certaines démarches (ex : lors de ton inscription dans un établissement universitaire).



Cette attestation t'a été délivrée en version papier à la suite de ta JDC. Si tu l'a perdue, tu peux en **faire la demande auprès du CSNJ** (Centre du Service National et de la Jeunesse) près de chez toi, par mail ou par courrier postal en envoyant une copie de ta pièce d'identité.

TROUVER L'ADRESSE DU CSNJ :  
[annuaire.service-public.fr](http://annuaire.service-public.fr)



# LE DROIT AU RETOUR

## POUR QUI ?

Si tu es **sorti de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)** avant tes 21 ans, autrement dit que tu ne bénéficies pas de Contrat Jeune Majeur, tu as un "droit au retour" jusqu'à tes 21 ans.

Le "**droit au retour**" signifie que tu peux demander à être pris de nouveau en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance jusqu'à tes 21 ans. Ta prise en charge prendra la forme d'un contrat jeune majeur, qui te sera accordé en fonction de ton projet personnel et professionnel.



On ne va pas te mentir, peu de personnes bénéficient du droit au retour mais c'est quelque chose que tu peux demander, alors n'hésite pas si tu en ressens le besoin !

## COMMENT ?

Un entretien est prévu six mois après ta sortie avec l'ASE pour que tu puisses exercer ce droit au retour. Mais n'hésite pas à **contacter directement ton ancien référent ASE** pour lui en parler si tu souhaites activer ce droit au retour.

Contact de mon référent ASE :

.....  
.....  
.....  
.....



Si tu cherches plus de détails sur les démarches évoquées dans ce livret, ou sur toute autre démarche, nous te conseillons de consulter :

- **Le site de La base** ([la-base.org](http://la-base.org)) : il est spécialement conçu pour accompagner les jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dans leurs démarches administratives.
- **Le site du service public** ([service-public.fr](http://service-public.fr)) : il explique toutes sortes de démarches administratives de manière claire et donne directement les liens de redirection pour faire tes démarches en ligne

# CONTACTS UPE

Mes contacts utiles :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Si tu le souhaites, tu peux **consulter ton dossier** de prise en charge à l'Union pour l'Enfance. Tu peux faire cette demande à tout moment au cours de ta vie, il te suffit de contacter Flore au 06.23.92.18.64 ou par mail à l'adresse [f.martin@union.pourlenfance.fr](mailto:f.martin@union.pourlenfance.fr).



Si un jour tu en as besoin, tu peux également bénéficier d'une **attestation** permettant de prouver que tu as bien été placé à l'Union pour l'Enfance. Elle est utile pour certaines démarches administratives (là aussi tu peux contacter Flore).

Tu peux suivre les actualités de l'Union sur :



Instagram : [unionpourlenfance](#)



Facebook : [Union pour l'Enfance](#)



Même s'il n'existe pas de service spécialisé dans le suivi des anciens à l'Union pour l'Enfance, **nous serons très content d'avoir de tes nouvelles ou de te conseiller si tu en as besoin**. N'hésite pas à contacter le siège via Flore, tes anciens éducateurs ou tout autre personne de l'association !



Union pour  
l'Enfance

Mes notes :

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



## Siège Social

174 Quai de Jemmapes 75010 Paris  
01 42 36 05 84  
secretariat@unionpurlenfance.com

[www.unionpurlenfance.com](http://www.unionpurlenfance.com)

